



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 174 773 AU 300, RUE SAINTE-ANNE

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance ordinaire du 11 avril 2022, le conseil municipal a adopté le projet de résolution numéro 2022-04-124 portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation de l'immeuble situé sur le lot 4 174 773 au 300, rue Sainte-Anne.

Cette demande de PPCMOI a pour effet d'autoriser les usages suivants du bâtiment, malgré les dispositions du règlement de zonage et outre les usages actuellement autorisés dans la zone 138-CR, à savoir :

- Classe « Commerce et service » du groupe « Hébergement et restauration », sous-groupe A : « Hébergement » l'usage 02. « Auberge ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 mai 2022, à 18 h 50, à la salle du centre récréatif Jean-Guy Houle, située au 151 rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ce projet de résolution en personne ou par écrit. Tout commentaire peut être transmis par écrit jusqu'au 9 mai 2022, 16 h, au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade QC G0X 2J0 ou par courriel, à dg@sadlp.ca.

Ce projet de résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 2 mai 2022.

Jacques Taillefer, directeur général et greffier-trésorier